

Mr BOCH Christophe
Mme LISSILLOUR Marine
335 route des Chenets
73700 Bourg-Saint-Maurice
bocky42@hotmail.com
marinelissillour@wanadoo.fr
06 09 95 88 50
06 75 56 23 35

COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE LES ARCS

Courrier N° PA4484/2022

ARRIVE
LE : 23 DEC. 2022

Traitement U. Breckel

Pour information (vous) M. Coste / L. Rognier / C. Chuteau
Pour information (services) DAS/PT

Monsieur le Maire,

Nous revenons vers vous à propos des problèmes de stationnement au village des Chenets. Après la visite des services municipaux sur place, Mme BORDE Amandine est revenue vers nous en nous informant que l'agrandissement de notre garage n'était pas possible (car situé en zone N). En effet, pour résoudre les problèmes de stationnement, nous souhaitons rénover notre garage et notre appentis afin de pouvoir rentrer nos 2 voitures.

Il faut savoir que nous sommes 4 familles à habiter à l'année aux Chenets et comme vous devez le savoir, il n'y a pas de place pour garer les voitures (en sachant qu'au total il y en a 8 !) et que de plus, les garages existants ne sont pas viables au niveau stationnement, une voiture de gabarit standard n'y rentre pas.

Et quelle surprise nous avons eu quand nous avons pris que la police municipale allait passer pour verbaliser les véhicules stationnés !! Où doit-on les mettre ?? Que propose la mairie ? Dans d'autres villages (Montrigon, la Ville, les Granges, ...), des places de stationnement y sont prévues.

Nous savons que le PLU est en cours de révision, donc nous vous faisons part de notre projet de rénovation de garage (cf photos ci jointes).

En cas de refus de votre part, nous serons dans l'obligation de déménager pour trouver une situation plus sereine. Nous avons investis nos économies pour nous installer dans un appartement que nous avons rénové entièrement.

En attente de votre réponse, par mail ou par courrier.
Cordialement

Mr BOCH Christophe,
Mme LISSILLOUR Marine



RE: Re : MAIRIE DE BOURG SAINT MAURICE - LES CHENETS

Amandine BORDE <a.borde@bourgsaintmaurice.fr>

Mar 06/12/2022 11:07

À : 'Christophe BOCH' <bocky42@hotmail.com>; 'marinelissillour@wanadoo.fr' <marinelissillour@wanadoo.fr>

Monsieur,

Malheureusement seule une évolution du règlement du PLU permettrait la réalisation de ce projet.

Bonne journée à vous également,

Amandine BORDE

Chargée d'urbanisme

Ville de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

+33 (0)4 79 07 67 80

a.borde@bourgsaintmaurice.fr



De : Christophe BOCH <bocky42@hotmail.com>

Envoyé : mardi 6 décembre 2022 10:24

À : Amandine BORDE <a.borde@bourgsaintmaurice.fr>

Objet : Re : MAIRIE DE BOURG SAINT MAURICE - LES CHENETS

Bonjour Madame

Je vous remercie de votre réponse.

Pourriez-vous modifier l'adresse mail de ma conjointe dans lequel il y a une erreur ?

Il manque une lettre

L'adresse est bien marinelissillour@wanadoo.fr

Je vous remercie. Vu les gros problèmes de stationnement avec l'arrivée des nouveaux voisins, je ne vois pas comment on va pouvoir faire.

Bonne journée

Cordialement

De : Amandine BORDE <a.borde@bourgsaintmaurice.fr>

Envoyé : mardi 6 décembre 2022 09:31

À : 'bocky42@hotmail.com' <bocky42@hotmail.com>; 'marinelissillour@wanadoo.fr' <marinelissillour@wanadoo.fr>

Cc : Claire MAUDUIT <c.mauduit@bourgsaintmaurice.fr>

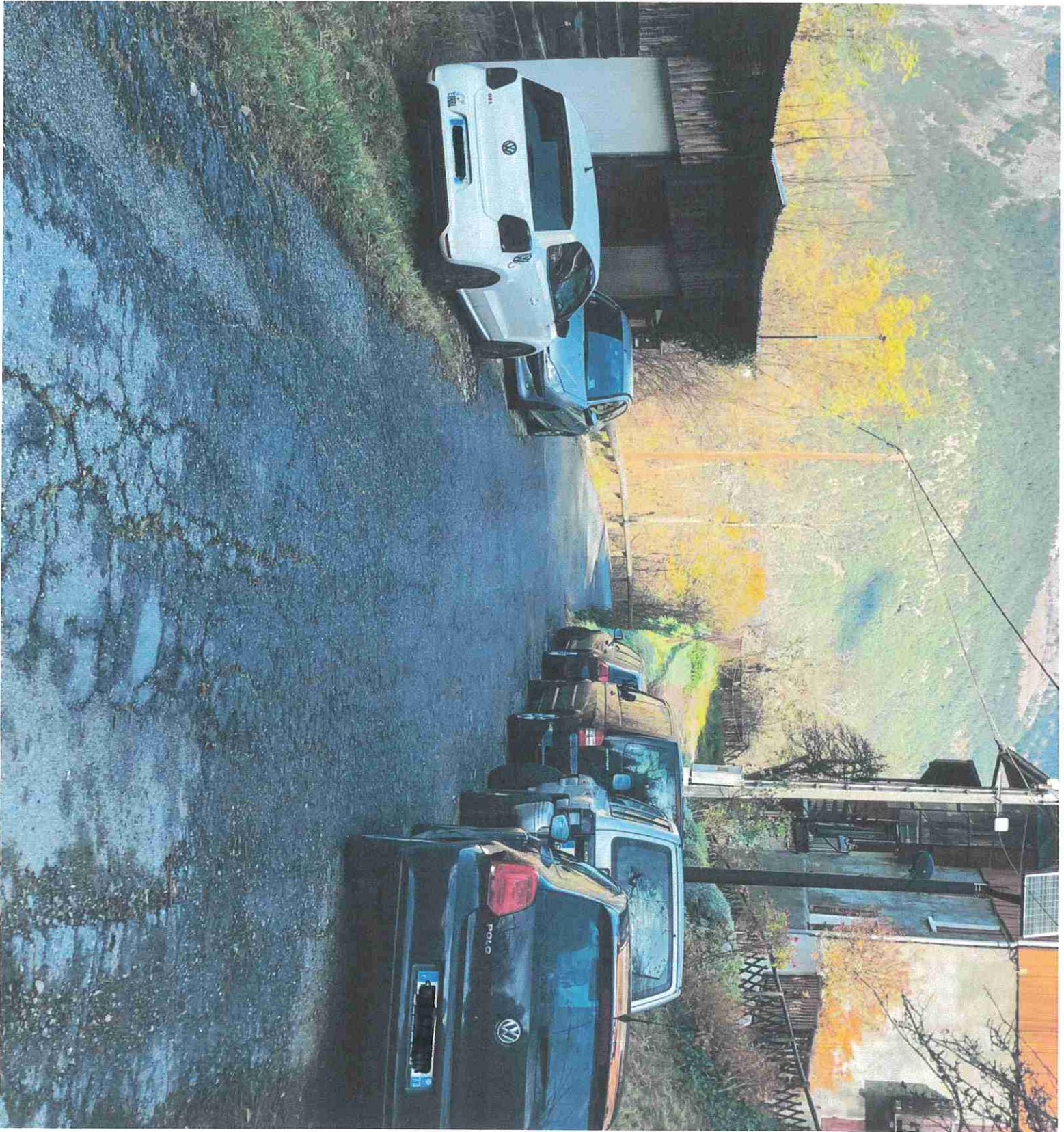
Objet : RE: MAIRIE DE BOURG SAINT MAURICE - LES CHENETS

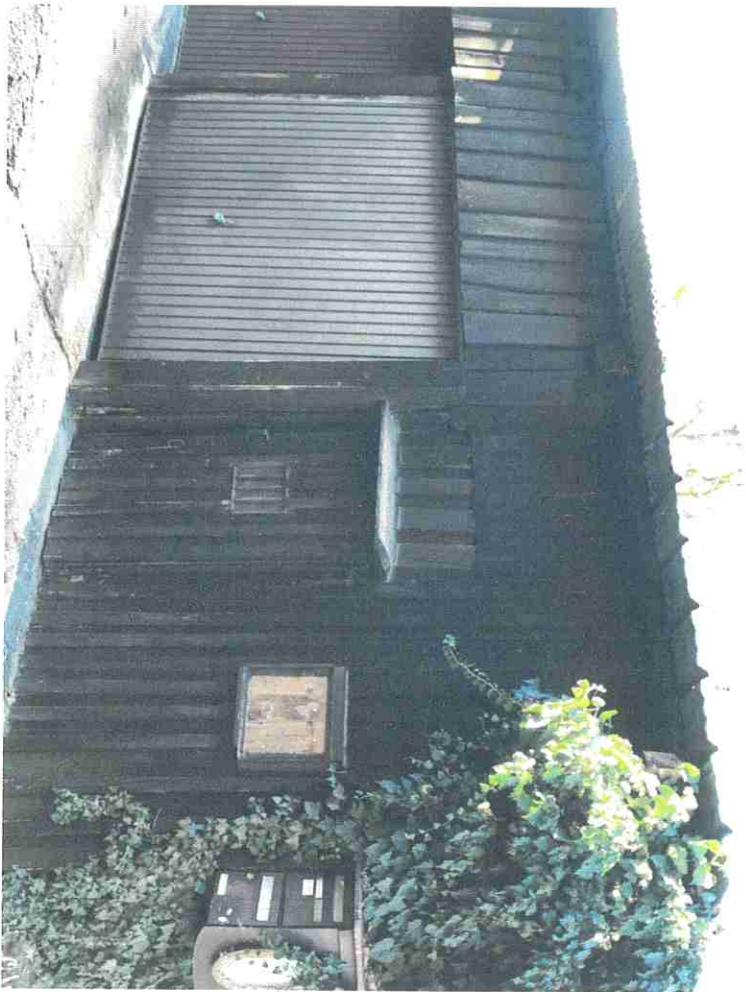
Bonjour Monsieur,

Je reviens vers vous concernant votre demande de rénovation de garage. Votre garage se situe en zone N ainsi, toutes construction ou travaux sont interdit à l'exception de ceux nécessaires à l'activité forestière et pastorale. Ainsi, a priori il est impossible de procéder à l'agrandissement de votre garage.

Je vous informe également que nous somme en cours de révision du PLU. Ainsi, vous pouvez si vous le souhaitez présenter par courrier adressé à Monsieur le Maire votre projet, ce courrier sera ajouté aux requêtes d'évolution du PLU et sera alors étudié dans le cadre de la révision.

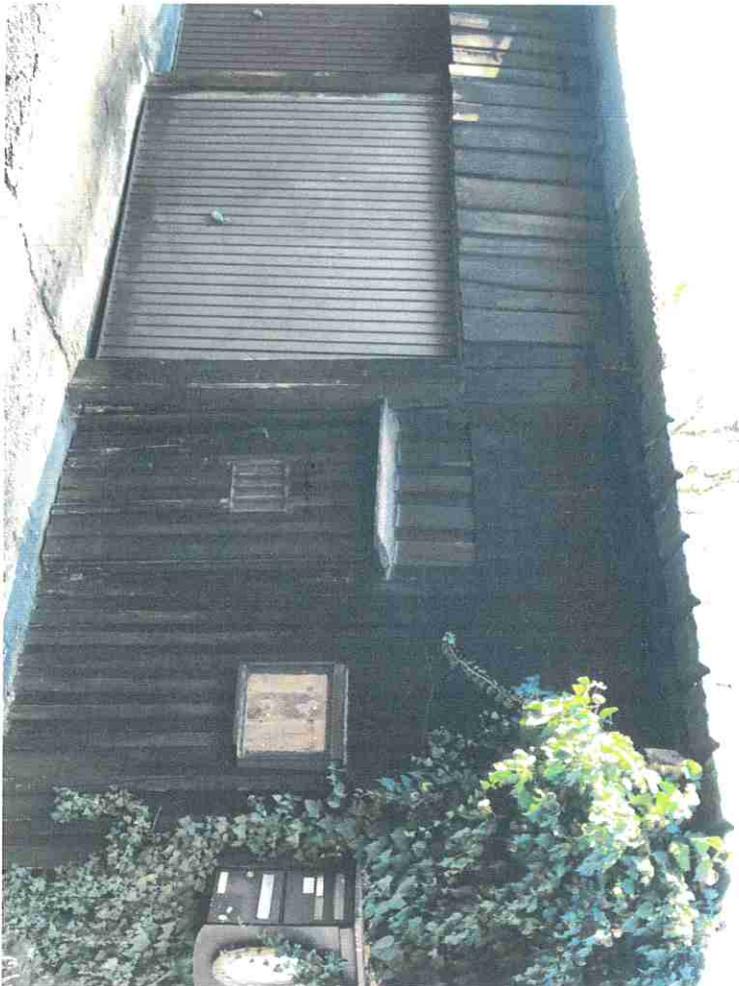
Restant à votre disposition pour plus d'information,





AGRANDISSEMENT AVEC L'APPENTI A DROITE DU GARAGE, ET FAIRE UNE SEULE GRANDE PORTE DE GARAGE.

GAGNER EGALEMENT EN HAUTEUR, AFIN DE POUVOIR RENTRER UNE VOITURE PLUS HAUTE



AGRANDISSEMENT AVEC L'APPENTI A DROITE DU GARAGE, AFIN DE POUVOIR METTRE 2 PORTES DE GARAGE

GAGNER EGALEMENT EN HAUTEUR, AFIN DE POUVOIR RENTRER UNE VOITURE PLUS HAUTE